



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## foires et salons

Question écrite n° 95893

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur sur le manque d'investissements et de coordination en matière de salons, foires et expositions. Si Paris tient encore son rôle de leader historique en la matière, sa place n'est plus incontournable. La concurrence de villes comme Barcelone, Düsseldorf ou Munich, qui réalisent des investissements considérables, se fait de plus en plus ressentir. Pourtant, la tenue de foires, salons et autres congrès représente un marché de 4,5 milliards d'euros et 50 000 emplois pour l'Île-de-France, ce qui n'est pas négligeable. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour améliorer cette situation.

### Texte de la réponse

La filière des salons professionnels, des foires et des congrès est essentielle pour l'économie de la région Île-de-France, et plus généralement de notre pays. Les 14 millions de visiteurs que ces manifestations attirent chaque année représentent 7,8 milliards d'euros de retombées économiques et 300 000 emplois, dont 51 000 en Île-de-France. Paris est la première destination au monde pour les congrès internationaux, avec un total de 229 en 2005. Les foires, salons et congrès sont à l'origine de la moitié de l'occupation hôtelière en Île-de-France. Pourtant, malgré ces bons résultats, Paris et, plus généralement, la France perdent du terrain face à une concurrence dynamique. En Europe, de nombreux investissements ont augmenté l'offre et la qualité de services dans beaucoup de métropoles comme Barcelone, Milan ou Düsseldorf. En guise d'exemple, entre 1996 et 2002, l'Allemagne a investi 14 fois plus que la France dans les infrastructures d'accueil et d'accès. Face à l'érosion des parts de marché de la France, le Gouvernement a décidé de réagir : lors du séminaire gouvernemental sur l'attractivité du 22 mai 2006, le Premier ministre a demandé au ministre délégué au commerce extérieur d'identifier, en concertation avec le ministre délégué au tourisme, les actions concrètes pouvant être mises en oeuvre rapidement pour enrayer la perte d'influence de la France, augmenter notre attractivité pour les manifestations professionnelles et rester les leaders mondiaux en la matière. Le ministre délégué au commerce extérieur et le ministre délégué au tourisme ont souhaité agir avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière : des thèmes de réflexion ont été identifiés comme le développement d'une culture d'accueil, l'amélioration de la concertation des parties prenantes pour mieux coordonner l'offre de services ou l'identification des investissements prioritaires en infrastructures. Les conclusions de cette réflexion menée avec les professionnels seront remises fin septembre 2006 au Premier ministre : elles porteront sur des mesures simples et concrètes pouvant être mises en oeuvre avant la fin de l'année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95893

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé** : commerce extérieur

**Ministère attributaire** : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 juin 2006, page 5763

**Réponse publiée le** : 26 septembre 2006, page 10085